



Syndicat **CGT** des Territoriaux de la ville d'Arles et du CCAS

Le 2 novembre 2020

Le syndicat **CGT**, interpellé par un grand nombre d'agents de la collectivité, répond à vos interrogations, telles que :

Les modalités de versement de la prime COVID-19.

Pour rappel, le syndicat **CGT** en date du 23 juillet 2020 a adressé une lettre ouverte à Monsieur le Maire, afin de connaître le positionnement de l'Autorité Territoriale quant à l'octroi de cette prime.

Le 22 septembre 2020, une réunion était organisée avec les Organisations syndicales représentatives, où Monsieur le Maire nous a posé un avis favorable. Décision entérinée en Comité Technique du 6 octobre 2020.

Lors de ce Comité Technique, le syndicat **CGT** a insisté auprès de la DRH pour que les situations administratives des agents de différents services soient régularisées, en position de « Télétravail » ou « Présentiel » selon le cas.

De plus, il a été demandé à la DRH de nous communiquer une note relative aux modalités de versements de la prime COVID-19 afin que nous puissions participer par nos remarques et observations à l'élaboration de ces modalités avant arbitrage.

Le Syndicat **CGT** a apporté sa contribution en proposant :

- Une grille modifiée d'attribution de la prime, sur le curseur du « nombre de jours travaillés en présentiel ». En effet, le curseur posé par la DRH à : plus de 30 jours pour avoir la prime complète selon le niveau d'exposition, ainsi que la condition minimum de 15 jours travaillés pour recevoir un montant de prime, nous semble totalement injuste.
- Un montant minimum de 200 € pour les agents positionnés en télétravail, contre 150 € proposé.
- De revoir le positionnement de certains services dans les 3 niveaux « degré d'exposition » et « surcroît significatif de travail ».

Nous sommes en attente du retour de la DRH après arbitrage par notre Administration. Nous vous communiquerons les décisions dès réception.

Concernant la Prime de fin d'année.

Pour faire suite à une publication sur les réseaux où la prime de fin d'année était décrite comme illégale, vous nous avez fait part de votre inquiétude concernant l'attribution de celle-ci.

Ce que nous pouvons affirmer d'ores et déjà est que, lors des différentes rencontres avec l'Autorité territoriale, l'octroi de cette prime versée en novembre, n'a jamais été remise en question.

Pour les thèmes énoncés ci-dessous, nous sommes en attente du calendrier des « réunions du travail » entre l'administration et les Organisations Syndicales représentatives de notre collectivité :

- Mise en place du RIFSEEP.
- Élaboration des Lignes Directrices de Gestion.
- Critères de promotion interne.
- Résorption de la précarité.
- Développement de la Formation.
- Cadre du Télétravail.
- Etc...

Le syndicat CGT ne manquera pas de vous informer, de toutes les avancées dans ces domaines, et, des revendications collectives que nous portons dans la lutte pour le maintien et le développement des conquits sociaux au sein de notre collectivité.

Nous continuons bien évidemment notre travail auprès de chacun d'entre vous, dans la défense de vos revendications individuelles et la recherche de solutions aux difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de vos missions.